

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33

**Étaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN, Philippe TARDY.

### Commission de suivi du site de l'unité de valorisation énergétique – Désignation des représentants

Par arrêté en date du 13 Novembre 2012, le Préfet a créé la commission de suivi de site chargée du suivi de l'unité de valorisation énergétique de Cenon.

Conformément à l'article R 125-8-2 du Code de l'Environnement, cette commission est composée de 5 collèges : Etat, collectivités territoriales, riverains, exploitants et salariés. Les membres de ces collèges sont nommés pour une durée de 5 ans.

La commission a notamment pour mission de:

- Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par le code de l'environnement ;
- Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité;
- Promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts protégés par le code de l'environnement.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde procède actuellement au renouvellement des membres au titre du collège des élus des collectivités territoriales de la commission chargée du suivi du site de l'unité de valorisation énergétique – société RIVE DROITE ENVIRONNEMENT à Cenon et sollicite donc la ville pour désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Il est proposé Monsieur Laurent PERADON en tant que représentant titulaire et Monsieur Patrice CLAVERIE en tant que représentant suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**32 voix pour**

**1 abstention**

**0 voix contre**

**Désigne Monsieur Laurent PERADON et Monsieur Patrice CLAVERIE respectivement représentant titulaire et représentant suppléant chargés de représenter la ville au sein de la Commission de suivi du site de l'unité de valorisation énergétique de Cenon.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.